Envoyé en préfecture le 13/11/2026
Reçu en préfecture le 13/11/2026
Publié le
ID : 035-243500725-20261113-D_2026_138-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES CÔTE D'EMERAUDE

Séance du 4 Novembre2026

Date de convocation :
29 Octobre 2026

Nombre de membres :
En exercice : 31
Présents : 21
Procurations : 8
Nombre de votants : 29

Secrétaire de séance :
Monsieur Bruno FONTAINE

Le quatre novembre deux mille vingt-six, à dix-neuf heures, le conseil communautaire s'est réuni à la salle du conseil, sur la convocation qui lui a été adressée par le Président, Monsieur Thierry BURLOT.

PRESENTS :
Madame Mélanie BILLOT-TOULLIC, Monsieur Paul BONDOT, Monsieur Hugues BRAULT, Mesdames Catherine CABOT, Christine COLAS, Messieurs, Bruno FONTAINE, Mesdames Evelyne GAUTIER LE BAIL, Martine GUENEGANT, Nolwenn GUILLOU, Messieurs Philippe FOURNEYRON, Dylan LEMOINE, Clément LE RICOUSSE, Mesdames Valérie LEROY, Madame Marie-Claire MERVIN, Muriel ROLLAND, Sylvie SARDIN, Véronique SALZE-LOZAC'H, Messieurs Frédéric SOHIER, Kévin STEINBACHER.

AVAIENT DONNE POUVOIR :
Monsieur Philippe ROULLE à Madame Véronique SALZE-LOZAC'H, Arnaud SALMON à Monsieur Thierry BURLOT, Madame Marianne DAIGNAN à Monsieur Philippe FOURNEYRON, Monsieur Olivier PERSON à Monsieur Hugues BRAULT,
Monsieur Kévin STEINBACHER à Monsieur Frédéric SOHIER après 20h00, Madame Noémie BROSSAULT à Madame Martine GUENEGANT, Monsieur Jacques ERTLE à Monsieur Paul BONDOT, Monsieur Michel MOREL à Madame Evelyne GAUTIER LE BAIL, Madame Hélène REUX à Madame Christine COLAS,

ABSENTS EXCUSES :
Madame Françoise RIOU, Monsieur David MACE

Délibération n° 2026-138

ECONOMIE- Convention de partenariat avec la CCI 35- Participation de la CCCE pour l'organisation de la soirée du monde économique dans le cadre de la Route du Rhum 2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts de la Communauté de communes d'Émeraude et notamment ses compétences en matière de développement économique ;

Envoyé en préfecture le 13/11/2026
Reçu en préfecture le 13/11/2026
Publié le
ID : 035-243500725-20261113-D_2026_138-DE

Considérant que la CCI 35 organise le 22 octobre 2026, dans le cadre de la Route du Rhum, la soirée des acteurs économiques du territoire ;

Considérant que cette manifestation est susceptible de bénéficier directement ou indirectement aux acteurs économiques du territoire de la Communauté de communes Côte d'Émeraude ;

Considérant que cet événement contribue ainsi à l'animation, à la promotion et au dynamisme du tissu économique local et présente, à ce titre, un intérêt pour la Communauté de communes ;

Considérant la demande de participation financière de la CCI 35 pour organiser cet évènement ;

Considérant le budget prévisionnel de l'événement, évalué à 20 608 € ;

Considérant l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 17 septembre 2026,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré,

27 pour 0 contre 2 abstentions (Monsieur Dylan LEMOINE, Madame Valérie LEROY), décide :

- **D'ATTRIBUER** à la CCI 35 au titre de l'exercice 2026, une participation financière d'un montant de 1 000 € destinée à contribuer au financement de la soirée des acteurs économiques organisée dans le cadre de la Route du Rhum 2026.
- **D'APPROUVER** les termes de la convention à intervenir entre la Communauté de communes Côte d'Émeraude et la CCI 35 précisant notamment les modalités de versement de la subvention et les engagements respectifs des parties, ci annexée.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou la Vice-Présidente déléguée, à signer la convention ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,
Pleurtuit, le 4 novembre 2026

Le Président,
Thierry BURLOT

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
CÔTE D'ÉMERAUDE